



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



VADEMECUM DE LA REPRISE

dans le premier degré

PRÉAMBULE

La réouverture des écoles est conduite de manière concertée, progressive et assortie de garanties sanitaires. Elle implique une préparation à la fois administrative et pédagogique.

La pré-reprise des enseignants aura lieu les 14 et 15 mai. Elle « permet de continuer à se former aux règles sanitaires, d'échanger sur le travail des élèves durant la période de confinement et de préparer le retour des élèves en classe en prenant en compte toutes les dimensions psychologiques de ce que chacun aura vécu pendant la période de confinement. » ([circulaire de reprise](#)).

Ce Vademecum, qui s'adresse aux directeurs d'école et plus largement à tous les personnels du premier degré, comporte un ensemble de pistes pour l'organisation de cette pré-reprise et des repères utiles afin de conduire et animer le conseil d'école.

Il s'organise autour des 3 problématiques professionnelles majeures :

- **Vie scolaire et sécurité sanitaire** : il s'agit de prendre connaissance en équipe du protocole sanitaire pour se former aux gestes professionnels qui sont modifiés dans cette situation.

- **L'organisation de la scolarisation** : que l'école soit ouverte aux élèves ou non le 18 mai, la suite de la continuité pédagogique en distanciel et en présentiel doit être organisée. Ce temps de travail doit donc définir le fonctionnement global de l'école sur le plan pédagogique.

- **Le lien avec la communauté éducative** : il est important de travailler à la tenue du conseil d'école extraordinaire pour accompagner cette reprise.

Tous les personnels du premier degré ont été exemplaires dans leur action auprès des élèves durant la période inédite du confinement. Il s'agit désormais de faire monter en compétences tous les élèves de l'Académie sur les sept semaines à venir. Ce Vademecum, ainsi que d'autres outils, qui seront diffusés régulièrement sur le PIA, pourront aider les enseignants à construire les apprentissages des élèves. L'institution mesure l'importance des nouvelles missions qui vous sont demandées et vous remercie pour votre engagement aux côtés de vos élèves.

Jean François SALLES
Inspecteur d'académie

Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

3 entrées

thématiques :

- Sécurité sanitaire
- Organisation de la scolarisation
- Communauté éducative

I. VIE SCOLAIRE ET SÉCURITÉ SANITAIRE

Cette page contient une liste non exhaustive de sujets à aborder au cours de la pré-reprise concernant la vie scolaire et la sécurité sanitaire ainsi que des liens vers des ressources :

Le protocole sanitaire : Il précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Une série de [vidéos](#) et un [kit d'affiches](#) sont proposés pour accompagner la réouverture des écoles.

Les gestes barrière : Il s'agit d'associer les différents membres de la communauté éducative à ce temps d'appropriation : ATSEM, AESH, service civique, etc. Il convient également de prendre l'attache du médecin de l'Éducation Nationale et/ou de l'infirmière scolaire. Des recommandations sont données aux enseignants d'école [maternelle](#) et [d'élémentaire](#). Un document de présentation aux équipes lors des journées de pré-reprise est disponible sur le PIA.

L'entrée et la sortie de l'école : L'arrivée et le départ à l'école peuvent être étalés dans le temps et s'effectuer par différentes entrées en respectant les règles de distanciation. La spécificité des élèves de maternelle et des élèves transportés est à prendre en compte.

La sieste : Il s'agit de penser l'organisation des couchettes, le nettoyage des salles et la circulation des élèves.

Les récréations : Elles doivent être organisées par groupe de classe ou de niveau, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière. Les jeux de contact et de ballon doivent être proscrits, comme "tout ce qui implique des échanges d'objets".

Le port du masque : Pour les personnels, le Ministère de l'Éducation mettra des masques à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves. Le port du masque est "obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées". Des masques pédiatriques seront fournis pour les élèves présentant des symptômes.

Prévention particulière à destination des agents les plus exposés : les personnels qui ont [une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid-19](#) ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité peuvent faire une demande de travail à distance selon les critères retenus par le « *Haut Conseil de la santé publique* ». Une autorisation leur sera accordée sous réserve de présentation d'un **certificat médical** justifiant la vulnérabilité.

Responsabilité en cas de contamination : La responsabilité des directeurs d'école ou des enseignants ne pourra pas être engagée devant le juge civil en cas de contamination d'un élève (Article L.914-4 du code de l'éducation). La responsabilité de l'État se substitue dans tous les cas à celles des personnels. La mise en cause de la responsabilité pénale d'un personnel ne pourrait intervenir qu'en cas de manquement grave et délibéré.

II. ORGANISATION DE LA SCOLARISATION

Lors des journées de pré-reprise, toutes les familles reçoivent une information concernant la scolarisation pour leur enfant.

Le directeur est en contact régulier avec les services municipaux pour ajuster ou réorganiser les modalités d'accueil prévues initialement (nombre de classes ouvertes, nombre d'agents mobilisés).

Cette cartographie est très importante pour définir si tous les élèves pourront être accueillis et/ou alterner deux groupes d'élèves, définir les effectifs en termes de personnel communal sur les écoles, mais aussi leurs plannings d'activité. Importance aussi pour l'organisation de la restauration scolaire (rotation des services, nettoyage).

Une fois le nombre de classes à ouvrir connu et le nombre d'enseignants en présentiel à mobiliser, le conseil des maîtres organisera le service d'enseignement pour au moins les 2 semaines à venir. **Les enseignants qui assureront l'enseignement en présentiel n'auront plus à effectuer l'enseignement à distance.** Leurs élèves qui auront fait le choix de rester en enseignement à distance seront pris en charge par un des collègues en position de travail à distance. Le directeur veillera également à ce qu'un enseignant supplémentaire puisse être mobilisé en cas d'absence. Pour toute question spécifique d'organisation, le directeur en réfèrera à son IEN qui apportera son expertise dans la recherche de solutions. L'organisation de la scolarisation, qui sera arrêtée lors des journées de pré-reprise et également présentée en conseil d'école, doit être remontée à l'aide du document « [tableau de l'organisation de la scolarisation](#) ».

Un constat de reprise sera fait le 18 mai par le biais d'une enquête sphynx.

A / PRÉVOIR UN TEMPS DE BILAN

À la reprise, les connaissances et les compétences des élèves seront très hétérogènes. Dès les premiers jours, un temps sera utilement consacré à un point de situation pour identifier où en est chaque élève dans ses apprentissages et préciser ses besoins.

B / ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES LES PLUS FRAGILES

Les élèves qui n'ont pas participé avec assiduité à l'enseignement à distance feront l'objet d'une **attention toute particulière** afin de les mettre dans des conditions d'apprentissage favorables et **prévenir ainsi un éventuel risque de décrochage scolaire.**

Si la situation d'un enfant paraît particulièrement préoccupante, l'enseignant en **avertit le directeur de l'école.** Les personnels du RASED (notamment le psychologue de l'éducation nationale) et le médecin scolaire peuvent être sollicités pour avis. Le cas échéant, **les mesures habituelles liées à la protection de l'enfance s'appliquent**, selon les protocoles en vigueur.

Une vigilance sera portée aux élèves en **déconnexion numérique** avec la poursuite des dispositifs de distribution de papier comme MailEva. Un nouveau recensement de ces élèves se fera au cours de la première semaine.

C / VEILLER À LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les **élèves en situation de handicap** font partie du public scolaire accueilli prioritairement dans les écoles. Une attention particulière est portée à leur [retour progressif à l'école.](#)

On informera les familles des modalités d'accueil définies pour respecter la doctrine sanitaire. Les méthodes pédagogiques sont adaptées au contexte particulier du déconfinement pour l'enseignement présentiel comme à distance.

Pour faciliter la mise en œuvre des adaptations pédagogiques à domicile, un **ensemble d'initiatives et de ressources pédagogiques** sont disponibles sur [Cap École inclusive](#). Dans ce cas, les AESH qui le souhaitent peuvent **poursuivre l'accompagnement des élèves à distance** uniquement, par mail, via le blogue de l'école ou par téléphone. Ils ne sont pas autorisés à se rendre au domicile personnel des élèves et de leurs représentants légaux.

D/ POURSUIVRE LES APPRENTISSAGES JUSQU'AUX VACANCES DE JUILLET

En cette fin d'année scolaire, l'enjeu est de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires au passage dans la classe supérieure et ainsi lutter efficacement contre le risque de décrochage. Des fiches présentent les objectifs par niveau d'enseignement.

E/ ENSEIGNER EN PRÉSENCE D'ÉLÈVES

a. Organisation de la classe

Les enseignements se dérouleront en groupe à effectif réduit :

- **en élémentaire : maximum 15 élèves**
- **en maternelle : maximum 10 élèves**

Des **groupes multi-niveaux** peuvent être constitués.

On aménagera la salle de classe de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre chaque élève soit 4m² par élèves. On neutralisera le mobilier et le matériel non nécessaires et on limitera les déplacements et les croisements d'élèves dans la classe (un marquage au sol peut aider à la circulation).

b. Matériels pédagogiques et supports d'enseignement

On vérifiera que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne sont pas directement accessibles par les élèves. On limitera au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves ainsi que le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école.

***NB** : On veillera à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.*

c. Un temps d'échange

Aussi, il est souhaitable d'ouvrir la reprise de la scolarité par un temps d'échange qui permettra :

- **de sécuriser** les élèves en expliquant la situation, notamment pour les plus jeunes ; **maternelle, élémentaire**
- **d'écouter** ce qu'ils ont vécu ;
- **d'identifier** d'éventuelles situations traumatisantes de confinement et de les signaler au personnel compétent ;
- **de leur expliquer** les nouvelles règles de la vie commune dans l'école et l'établissement, en particulier les mesures barrière, les principes de distanciation sociale et les objectifs d'apprentissage jusqu'à la fin de l'année. (livret élève à compléter, dossier Coronavirus Lumni, Coco Virus)

d. Animation de la classe

Le respect des règles de sécurité sanitaire questionne les modes pédagogiques. L'étayage du maître en côte à côte, le tutorat ou les interactions en petit groupe ne seront plus possibles.

On privilégiera les activités individualisées (pour éviter les échanges de matériel), le travail en autonomie, les échanges en grand groupe avec l'appui du tableau ou du vidéoprojecteur, des démonstrations par l'enseignant à l'aide de vidéos, les lectures par l'enseignant pour limiter les manipulations des livres.

e. Contenus à enseigner

Le temps relativement court disponible avant la fin de l'année scolaire (jusqu'au 4 juillet) amène à faire des choix et à cibler l'essentiel des apprentissages, afin de les consolider et de les développer au mieux.

F/ENSEIGNER À DISTANCE

Pour les élèves restés à la maison, les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui a été fait en période 4 à distance. Elles doivent leur permettre de **poursuivre leur progression** dans les apprentissages.

Six incontournables sont à respecter impérativement :

- Utiliser un langage simple et accessible à toutes les familles
- Veiller à ce que les consignes soient parfaitement explicites
- Mettre l'élève en posture de réussite
- Déterminer et communiquer des critères de réussite des accompagnants
- Proposer des activités ludiques, agréables et variées
- Suivre les progrès des élèves (en réceptionnant des travaux)

III. LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Le conseil d'école extraordinaire : Il a pour objectif de présenter l'organisation de la scolarisation de tous les élèves à partir du 18 mai. Il pourra aussi utilement dresser un premier bilan du fonctionnement pédagogique pendant le confinement pour mieux prévoir la suite des enseignements. Ce temps sera le premier rendez-vous de la communauté éducative et dessinera les contours de nouvelles formes de collaboration. Un [diaporama](#) pourra accompagner le directeur d'école dans sa présentation.

Lien avec les familles : Le rôle et les enjeux de la liaison Ecole-Famille sont à classer sous l'éclairage de la continuité pédagogique et celui de la sécurité sanitaire.

Les parents n'étant plus autorisés à entrer dans l'école, de nouvelles modalités de communication doivent être spécifiées : téléphone, cahier de vie, blogue, mail, classe virtuelle, affichage.

Une fiche [navette](#) permet de réengager le dialogue avec les familles en prenant appui sur des objectifs explicites proposés par l'enseignant.

Un point hebdomadaire devra être fait sur la situation de l'école (nombre d'élèves accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire...)

Lien avec les mairies : Les mairies sont les partenaires privilégiés pour les aspects organisationnels et matériels. Chaque directeur pourra prendre appui sur une [check-list](#) pour suivre la mise en œuvre des aspects sanitaires de la reprise. Il conviendra d'identifier les missions des personnels communaux (agent de service technique, secrétaire, services civique).

Travail au sein de l'équipe de l'école : Les modalités et le calendrier des concertations seront redéfinis. Les réunions en présentiel doivent se tenir dans le respect des gestes barrière. Les missions attendues et l'organisation du temps de chacun en intégrant les AESH et ATSEM doivent être définies.